



## COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUILLET 2024

Le Conseil Municipal s'est réuni le 11 juillet 2024 à 19h00 à la mairie (13 présents), 4 absents excusés ayant donné pouvoir, 1 absent excusé, avec pour secrétaire de séance : Mme Sandra BEY.

Le Conseil Municipal approuve à 17 voix pour le compte-rendu du 23 mai 2024.

1. AUTORISE le maire à signer la convention de groupement avec le SIVOM du Louhannais qui a pour objet de préciser les conditions de coordination dans le cadre de l'accompagnement proposé par CITEO en matière de déploiement de la collecte pour le recyclage des déchets d'emballages ménagers issus de la consommation Hors Foyer. La commune pourra ainsi bénéficier d'aides financières liées à l'appel à projets.
  2. ADOPTE la modification du tableau des emplois ainsi proposés en stagiairisant un agent technique déjà en place au sein du groupe scolaire depuis le 01 septembre 2020 à compter du 01/09/2024, à temps non complet annualisé à 18H/35e. DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 12, article 6411.
  3. VALIDE les résultats de l'analyse du maître d'œuvre (société R2S Concept située à Mellecey) et RETIENT l'entreprise COLAS de Montceau-les-Mines pour assurer la mission de travaux d'aménagement de la RD475/cheminement piéton pour un montant de 187 000 € HT soit 224 400 € TTC. AUTORISE le maire à signer tous documents afférents à l'exécution de ce marché.
  4. ACCEPTE la proposition d'avenant en plus-value du Cabinet CHARPENTIER pour le suivi des travaux d'extension et de mise en conformité de la lagune dû aux surcoûts et l'allongement de la durée des travaux liés notamment à la modification du projet avec déplacement du bassin d'orage. DIT que le montant du marché s'élèvera à 34 850 € HT soit 41 820 € TTC (avenant de + 2 940 € TTC). AUTORISE le maire à signer cet avenant et tous documents afférents à ce marché.
  5. APPROUVE le devis du bureau d'études FDI d'un montant de 1 305 € TTC pour les travaux d'aménagement de la buvette de l'ancien vestiaire au stade. AUTORISE le maire à signer ce devis et lancer les travaux. DIT que les crédits nécessaires sont prévus au BP.
  6. FIXE le prix des concessions de caverne à 175 € pour 15 ans et 350 € pour 30 ans. MODIFIE le règlement du cimetière à compter de la présente délibération. ABROGE la délibération n°2023-08 du 02 février 2023 fixant les tarifs du cimetière communal.
  7. La mise à jour du logiciel cimetière à l'aide d'une cartographie 3D est reportée à 2025.
  8. DONNE SON ACCORD pour l'achat des parcelles E 584 et 585 qui fait suite à une régularisation administrative. FIXE à 0,20 centimes le m<sup>2</sup> le prix d'achat des dites parcelles. PRÉCISE que les frais de notaire seront à la charge du vendeur. AUTORISE le maire à signer tous documents afférents à ce dossier.
  9. Constitution des jurés d'assises pour l'année 2024 : l'assemblée a procédé publiquement au tirage au sort à partir des listes électorales. Trois personnes ont été désignées, cette liste sera ensuite transmise à la cour d'assises pour examen par une commission.
- ENTEND divers projets, questions et informations :
    - RD 475 et cheminement doux : démarrage des travaux mi-septembre jusqu'en fin d'année.
    - Lagune : épandage des boues prévue fin août/début septembre, consultation des entreprises spécialisées dans ce type de prestation en cours.
    - PLUi : applicable depuis le 2 juillet 2024.
    - Travaux ancienne caserne : la première réunion avec la CCTB s'est tenue le jeudi 4 juillet. Le lancement des travaux est prévu début septembre.

- Cimetière : une consultation des entreprises funéraires est en cours pour la reprise de 20 concessions et la mise en service de l'ossuaire. Travaux d'aménagement : les haies ont été arrachées par l'entreprise VENDROUX Loc TP en prévision de la mise en place d'une clôture et des portails. L'entreprise retenue pour les travaux de clôture du cimetière est M. Jonathan JANDOT de Montret pour un montant de 25 757 €, les travaux sont programmés pour fin d'année.

- Cession licence IV : le montant du projet d'acte de vente et des frais s'élève à 5 185 €.

- information subvention communale ADMR Cuisery.

- Remerciements subventions communales (Simandre Info', Tennis Club).

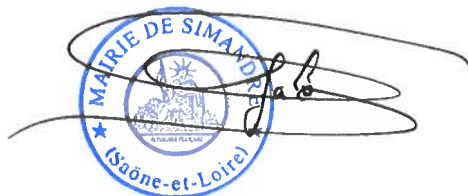
- Prochaine réunion du Conseil Municipal fixée au 5 septembre 19 h.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H47.**

Vu par Nous, Maire de la commune de SIMANDRE, pour être affiché le 15 juillet 2024 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 août 1884.

Le Maire,  
Christophe GALOPIN

Le secrétaire de séance,  
Sandra BEY



A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Sandra', written over a horizontal line.